**Comité municipal de mobilisation communautaire**

**Mandat**

**Énoncé de la vision**

Notre vision est de créer une communauté dynamique et engagée, où les événements communautaires prospèrent, les bénévoles sont valorisés, l'environnement est préservé, et les jeunes sont activement impliqués. Nous aspirons à favoriser des liens solides et durables entre les organisations locales, les bénévoles, la municipalité et la jeunesse, afin de renforcer notre tissu social, cultiver un sens d'appartenance communautaire et contribuer à un avenir durable.

Énoncé de mission:

Notre mission est de faciliter la planification, la coordination et la réussite des événements communautaires, tout en mettant l'accent sur la mobilisation bénévole, la préservation de l'environnement et l'implication des jeunes. Nous nous engageons à soutenir les organisations locales et les résidents dans l'organisation d'événements, en offrant des ressources, des conseils et en facilitant le recrutement de bénévoles. En collaborant étroitement avec la municipalité, les partenaires communautaires et la jeunesse, nous visons à promouvoir un environnement propice à l'épanouissement des événements, à l'engagement bénévole, à la célébration de l'implication de nos bénévoles, à la préservation de notre environnement et à l’épanouissement des items inclus dans le plan stratégique municipal qui entrent dans le mandat du comité.

Buts et objectifs :

1. Promouvoir l'engagement communautaire et le bénévolat :

Augmenter le nombre de membres de la communauté participant activement aux activités de bénévolat.

Élaborer des stratégies de sensibilisation pour encourager la diversité dans le bénévolat et les événements communautaires.

1. Appuyer les organisations locales dans la planification et la coordination des évènements :

Fournir des ressources et des conseils aux organisations locales pour améliorer leurs compétences en matière de planification d'événements.

1. Favoriser la collaboration et les partenariats :

Faciliter les événements de réseautage pour mettre en relation les organisations, les bénévoles et les représentants municipaux.

Élaborer des options de promotion pour les organisations locales en collaboration avec la municipalité.

1. Reconnaître et célébrer les contributions des bénévoles dans la communauté :

Mettre en place un système de reconnaissance et d'appréciation continue des bénévoles.

1. Améliorer l'inclusivité et l'accessibilité des événements communautaires :

Promouvoir des événements adaptés aux divers groupes d'âge, cultures et capacités.

Plaider en faveur d'aménagements et de communications accessibles.

1. Mesurer et évaluer l'impact des événements communautaires et des efforts des bénévoles :

Établir des critères d'évaluation pour mesurer le succès et l'impact des événements.

Examiner régulièrement les données et formuler des recommandations pour la planification future.

Composition:

Le comité sera composé d'un groupe diversifié de résidents représentant différents groupes d'âge, intérêts, professionnels de l'environnement, éducateurs, représentants d'organisations locales à but non lucratif et citoyens engagés. La mairesse, un membre du conseil ainsi que des membres de la communauté formeront le comité. Un ou des employés municipaux assisteront et contribueront au bon fonctionnement du comité.

Rôle des membres du conseil :

* Orientation des politiques: Les membres du conseil peuvent fournir des conseils et des contributions sur l’élaboration et la mise en œuvre du mandat.
* Plaidoyer: Ils peuvent défendre les initiatives du comité et obtenir les ressources et le soutien nécessaires de la municipalité.
* Représentation communautaire: Les membres du conseil peuvent représenter les intérêts et les préoccupations de la communauté lors des discussions et prises de décision du comité.

Rôle du ou des employés municipaux :

* Aider le comité à comprendre et à naviguer dans les politiques, procédures et lignes directrices de la municipalité.
* Équilibrer, de manière à ne pas éclipser, la prise de décision et l’autonomie des membres du comité. Leur objectif principal devrait être de fournir le soutien et l’orientation nécessaires tout en respectant la vision, la mission et les objectifs du comité.

En reconnaissance de leur engagement et de leur contribution, les membres du comité auront droit aux incitatifs suivants :

* La possibilité de demander des heures de bénévolat pour leur engagement dans le comité, pouvant compter comme des heures de service communautaire requises pour l'obtention du diplôme d'études secondaires.
* Recevoir une lettre de reconnaissance de la part de la mairesse de Casselman après un an de service dévoué, reconnaissant leur portfolio et leurs efforts.

Nous encourageons activement la participation de bénévoles avec une diversité d’intérêts et de compétences, afin d’enrichir nos discussions et répondre aux besoins variés de notre communauté. Nous croyons que la diversité des intérêts de nos membres contribuera à créer des évènements inclusifs, captivants et pertinents pour tous.

**Condition de nomination:**

Tous les membres du comité spécial qui ont plus de 18 ans doivent se soumettre à une vérification policière pour secteur vulnérable, conformément à la législation et à la réglementation applicables, préalablement à leur nomination. Il est de la responsabilité de chaque membre nommé de fournir la vérification policière pour secteur vulnérable dans les 30 jours suivant sa nomination par le Conseil et avant d'assister à la première réunion du comité. La vérification policière est nécessaire pour assurer la sûreté et la sécurité des membres du comité et s'aligner sur notre engagement à protéger les personnes vulnérables et à maintenir un environnement de comité fiable et responsable.